

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
tenue le mardi 26 mars 2024, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue  
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

**Sont présents :**

<b>M<sup>MES</sup></b>	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
	Julie Guay	représentante suppléante de Chute-aux-Outardes
	Michelle Martin	représentante de Pointe-Lebel

**ET**

<b>MM.</b>	Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
	Guy Côté	représentant de Godbout
	Michel Desbiens	représentant de Baie-Comeau
	Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau
	Roger Lévesque	représentant suppléant de Franquelin
	Julien Normand	président et représentant de Pointe-aux-Outardes

**Sont absents :**

	Steeve Grenier	représentant de Franquelin
	Christian Malouin	représentant de Chute-aux-Outardes

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 Préliminaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 février 2024

**2.0 Décisions**

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2024-02 de la Régie ainsi que n° 2024-02 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de février 2024
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 29 février 2024
- 2.4 Adoption des états financiers pour 2023
- 2.5 Postes à combler au sein du comité Machinerie de la RGMRM
- 2.6 Autorisation – Signature de l'*Entente relative aux énergies propres*

LET

- 2.7 Autorisation – Remplacement des sections de la balance

**3.0 Informations**

**4.0 Correspondance**

- 4.1 Lettre de l'honorable Steven Guilbeault – Réduction des émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement

**5.0 Affaires nouvelles**

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 23 avril 2024

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 23 avril 2024

**6.0 Période de questions**

**7.0 Fermeture de l'assemblée**

## PROCÈS-VERBAL

### 1.0 PRÉLIMINAIRES

#### 1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-24

#### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-25

#### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 février 2024

**Attendu que** les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 février 2024;

**Attendu que** les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 février 2024, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

**Approuvé séance tenante.**

### 2.0 DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION

Rés. 2024-26

#### 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2024-02 de la Régie ainsi que n° 2024-02 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2024-02 de la Régie d'une somme de 607 121,03 \$ et n° 2024-02 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de 517,05 \$ pour un total de 607 638,08 \$ conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-27

#### 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de février 2024

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de 2 490,01 \$ pour février 2024, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-28

**2.3 État des revenus et des dépenses au 29 février 2024**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 29 février 2024 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-29

**2.4 Adoption des états financiers pour 2023**

**Attendu que** la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan dégage un excédent de 254 981 \$ pour l'année financière 2023;

**Attendu que** les états financiers seront acheminés à chacune des huit (8) municipalités membres après adoption.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers de l'année 2023, tels que présentés par madame Geneviève Arsenault, CPA auditrice, CA de la firme Mallette, située au 229, boulevard La Salle à Baie-Comeau.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-30

**2.5 Postes à combler au sein du comité Machinerie de la RGMRM**

**Attendu qu'**à la suite de la démission du maire et représentant de la Municipalité de Godbout; M. Jean-Yves Bouffard, il y a lieu de combler le poste qu'il occupait au sein du comité Machinerie;

**Attendu qu'**à la suite du décès du maire et représentant de la Municipalité de Franquelin, M. Steeve Grenier, il y a lieu de combler le poste qu'il occupait au sein du comité Machinerie;

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu de nommer Messieurs Guy Côté et Roger Lévesque, afin de combler ces deux postes, au sein du comité Machinerie de la RGMRM.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-31

**2.6 Autorisation – Signature de l'Entente relative aux énergies propres**

**Attendu que** le Québec, pour assurer la décarbonation et la croissance de son économie, fait face à une augmentation de la demande en électricité qui doit être comblée par des énergies propres;

**Attendu que** l'énergie solaire et l'énergie produite à partir des biogaz sont des sources d'énergies propres qui peuvent répondre à cette augmentation de la demande;

**Attendu que** de nouveaux parcs solaires et des centrales de cogénération (électrique et thermique) au biogaz pourraient être ajoutés au réseau de distribution d'électricité québécois à la suite d'appels d'offres d'Hydro-Québec pour l'acquisition d'approvisionnements en électricité ou à la suite des changements législatifs annoncés qui pourraient permettre des projets privés d'électricité;

**Attendu que** la Régie est propriétaire, dans la municipalité de Ragueneau, d'un lieu d'enfouissement technique en exploitation (le « Site ») et que ce Site a été identifié par Terreau comme ayant le potentiel de devenir un parc solaire et/ou une centrale de cogénération (électrique et thermique) au biogaz;

**Attendu que** les parties souhaitent que Terreau puisse entamer des démarches afin de développer un projet de parc solaire et une centrale de cogénération (électrique et thermique) au biogaz sur le Site;

**Considérant que** la Régie et l'entreprise Terreau Biogaz Inc. ont une entente d'extraction et de destruction des biogaz du LET de Ragueneau, et que ce projet est bien implanté depuis 2018;

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à la signature de l'*Entente relative aux énergies propres* telle que soumise par Terreau Biogaz Inc. et présentée aux membres du conseil d'administration.

**Approuvé séance tenante.**

## LET

Rés. 2024-32

### 2.7 Autorisation – Remplacement des sections de la balance

**Attendu que** la Régie a procédé à la rénovation de la balance au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau en 2020;

**Attendu que** les travaux consistaient à allonger la balance en ajoutant une section de 20 pieds en conservant les trois (3) sections de 20 pieds existantes, totalisant ainsi une longueur de 80 pieds, et ce, afin de permettre la pesée des camions avec remorque de 53 pieds;

**Attendu qu'**un bris majeur survenu à l'une des sections existantes à la fin de l'année 2023, réparé temporairement, menace le bon fonctionnement de la balance;

**Attendu qu'**après vérification, le remplacement des trois (3) sections existantes s'avère maintenant requis;

**Attendu que** le total du remplacement des trois sections s'élève à 95 740 \$ incluant le transport et excluant les taxes applicables selon la soumission reçue de la compagnie Avery Weigh-Tronix;

**Attendu que** le délai de fabrication et de livraison est de 12 à 16 semaines;

**Attendu que** la dépense sera portée au *Règlement d'emprunt 19-02 concernant l'aménagement de la cellule d'enfouissement n° 4 et les travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau ainsi que le recouvrement de la cellule 1*, les travaux connexes y incluant la rénovation de la balance;

**Considérant que** selon le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), il est obligatoire que les matières résiduelles admises à l'élimination dans un lieu d'enfouissement technique doivent, dès leur réception, être pesées;

**Considérant que** la balance est de marque Avery Weigh-Tronix et que les sections à remplacer doivent être de même marque;

**Considérant que** la Régie procède de gré à gré dans les cas où la loi ou le règlement de gestion contractuelle lui permet de le faire.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Franquelin, Roger Lévesque, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson à procéder au remplacement des sections de la balance au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau auprès de la compagnie Avery Weigh-Tronix, sise au 2 800, avenue Dalton, Québec, pour un montant de 95 740 \$ incluant le transport et excluant les taxes applicables.

**Approuvé séance tenante.**

### 3.0 INFORMATIONS

### 4.0 CORRESPONDANCE

#### 4.1 **Lettre de l'honorable Steeven Guilbault – Réduction des émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement**

Isabelle Giasson fait part aux élus de la correspondance reçue de l'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique dans le cadre du projet de règlement d'Environnement et Changement climatique Canada sur la réduction des émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement, à la suite de notre correspondance des 27 juin, 13 septembre et 13 novembre 2023.

### 5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 **Prochaine rencontre de travail** : le mardi 23 avril 2024 à 8 h.

5.2 **Prochaine séance ordinaire publique** : le mardi 23 avril 2024 à 11 h.

### 6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Monsieur Martin Lafontaine est présent et nous félicite pour l'activité proposée aux jeunes dans le cadre de la semaine de la relâche. Également, il pose des questions sur les matières acceptées dans le bac bleu.

### 7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 19.

Rés. 2024-33



Julien Normand  
Président



Isabelle Giasson, directrice générale  
et greffière-trésorière